

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/03/2025
et publié ou notifié
le 24/03/2025

COMMUNE D' AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 21 mars 2025

Date de la convocation: 14/03/2025

Membres en exercice : 10

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 7

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Hervé MEUGNOT, Nicolas DEZE

Votants : 10

Pour : 10

Représentés :

Contre : 0

Excusés : Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Christian FRANÇOIS

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Travaux sylvicoles parcelle 12 - 2025_19

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal avoir reçu la visite d'un garde de l'ONF lui expliquant qu'il est nécessaire de pratiquer des travaux de sylvicoles sur la parcelle 12.

- Dégagement mécanique : broyage en plein au-dessus des semis en régénération naturelle (glands).

Cette future essence sera de meilleure résistance que les chênes actuels dans la forêt communale.

Un devis a été établi d'un montant de 1 021.14 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis établi par l'ONF d'un montant de 1 021.14 € TTC.
- **DIT** que cette dépense sera imputée au c/6281

la secrétaire de séance
Marie-France MURAT



Le Maire,
Olivier MURAT

